

## **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) SPECIALISTE EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE**

### **I. CONTEXTE**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu de la Banque Africaine de Développement (BAD) un prêt de 50 millions d'unités de comptes pour couvrir le financement du Programme d'appui au développement agro-industriel de Ngandajika (PRODAN). Par ailleurs, il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement du personnel clé de la Cellule de Gestion du Programme « CGP » ;

Le PRODAN est une opération pilote visant à mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales de développement de parcs agro-industriels (PAIs) dans vingt-deux (22) provinces pour stimuler une croissance annuelle du secteur agricole de plus de 6%, indispensable pour réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et générer durablement des emplois et des revenus ;

Le PRODAN sera exécuté sur une période de cinq ans, à travers quatre composantes : (i) appui à la gouvernance et aux mesures incitatives ; (ii) développement des infrastructures de transformation et d'accès ; (iii) renforcement des capacités des acteurs-clefs ; et (iv) coordination et gestion du programme ;

Le programme est conçu selon une approche de partenariat public-privé dans laquelle le Gouvernement facilite le leadership du privé, par le développement d'infrastructures-clefs et la création d'un cadre propice à l'installation et la performance du secteur privé. La stratégie est de contribuer à la création d'une capacité nationale à la transformation des produits agricoles et ramener ainsi les importations excessives de produits agro-alimentaires dans des proportions raisonnables ;

Les présents termes de références concernent le recrutement, par le Ministère de l'Agriculture d'un (e) Spécialiste en sauvegarde environnementale du programme.

### **II. MISSION**

Sous l'autorité du Coordonnateur et en collaboration avec le spécialiste en développement social et Genre, le spécialiste en sauvegardes environnementales a pour rôle de s'assurer de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGES et le PARA. A ce titre, le spécialiste exercera ses fonctions en référence aux principes d'efficacité et d'efficience. Il aura pour mission principale de (d'):

- Assurer la planification des activités du programme en matière de sauvegardes environnementales conformément à l'EIES, au PGES, au PGPV et au PARA et autres études environnementales supplémentaires éventuelles des différentes activités ;

- Contribuer à l'élaboration des plans de travail et de budget annuels (PTBA) en définissant les besoins en études, formations et tout autre activité en matière de sauvegardes environnementales et sociale et veiller à leur réalisation;
- En collaboration avec le spécialiste en développement social et Genre, contribuer à l'élaboration des termes de référence (TDR) en vue de la conduite des évaluations environnementales et sociales spécifiques des composantes routières du programme;
- Participer au processus de sélection des prestataires devant réaliser les études environnementales et sociales et contribuer à faire valider les rapports EIES ou autres études environnementale et sociale réalisées dans le cadre du programme ;
- Assurer la prise en compte à toutes les étapes du programme des exigences environnementales nationales applicables et celles des partenaires techniques et financiers (études, DAO, travaux, réception des travaux, et exploitation) ;
- Assister dans la mise en œuvre des activités pré-construction, intervenir dans la mise en œuvre ou le contrôle/suivi des mesures de sauvegardes pendant les travaux de construction conformément aux dispositions des PGES et des accords de financement ;
- Veiller à la conformité environnementale et sociale du programme au regard des exigences nationales applicables et celles des partenaires techniques et financiers du programme ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES lors des travaux et participer à la collecte de l'ensemble des données permettant de faire le suivi-évaluation du volet environnemental du programme ;
- Participer au suivi du plan de communication et de consultation des acteurs et s'assurer de la vulgarisation et du traitement diligent de toutes les plaintes, incluant les plaintes portant sur les violences basées sur le genre (VBG) conformément aux PGES, aux PARA et à l'ensemble des exigences applicables ;
- Participer et contribuer à toutes les activités de renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi de la mise en œuvre des PGES (structures techniques, mairies, populations, entreprises chargées de travaux, etc.) ;

- Préparer et soumettre les rapports techniques (mensuels et annuels) sur les aspects environnementaux et sociaux couvrant l'ensemble des sauvegardes opérationnelles applicables et les exigences de l'accord de prêt ;
- Maintenir un contact étroit avec l'Agence congolaise de l'environnement, dans le cadre du protocole de suivi de la mise en œuvre du programme ;
- Participer au processus de sélection des prestataires devant réaliser les audits environnementaux et sociaux annuels du programme et assurer le suivi de la réalisation de l'audit et de la mise en œuvre des recommandations le cas échéant ;
- Contribuer à la réception provisoire et définitive des travaux conformément aux spécifications environnementales et sociales des différents contrats/marchés ;
- Analyser les données de la surveillance et du suivi environnemental et social et proposer des mesures d'amélioration de la gestion environnementale et sociale des activités du programme ;
- Contribuer à la capitalisation des leçons tirées de la mise en œuvre des activités du programme en matière de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Participer à la mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales des aide-mémoires des missions d'appui à la mise en œuvre du programme réalisées par la BAD et des rapports d'audit environnementaux et sociaux annuels ;
- Assurer toute autre tâche relative à l'expertise environnementale demandée par la hiérarchie.

### **III. PROFIL**

Le/la spécialiste en sauvegardes environnementales doit :

- Avoir un diplôme supérieur (au moins BAC+ 5) en gestion de l'environnement ou dans les domaines des sciences environnementales (écologie, biologie, botanique, foresterie, etc.), géographie, ou tout autre diplôme jugé équivalent et ayant l'environnement comme base ;
- Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la gestion environnementale et sociale de programmes de développement ;
- Avoir réalisé ou participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins trois (03) études d'évaluation environnementale et sociale (cadre de gestion environnementale et sociale ; étude/constat d'impact environnemental et social ;

audits environnementaux ; analyse de risques ; etc.) de projets de développement financés par les partenaires techniques et financiers ;

- Avoir participé en tant qu'expert environnementaliste à au moins deux (2) missions spécifiques de suivi et de surveillance environnementale et sociale de projets ou programmes financés par la BAD ou d'autres Partenaires Techniques et Financiers.

#### **IV. Aptitudes et qualités**

Le/la spécialiste en sauvegardes environnementales doit :

- Être familier avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegardes environnementales ;
- Être familier avec les Politiques Opérationnelles de sauvegarde environnementale et sociale de la BAD, ou les politiques similaires des autres partenaires techniques et financiers (BM, AFD etc.) ;
- Être capable de travailler sous pression et avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- Être organisé(e), rigoureux (se) et capable de produire des résultats de qualité dans les délais impartis ;
- Être capable d'effectuer des missions de terrain (screening, consultation des acteurs, suivi et contrôle) ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et de communication en français ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power point).

#### **V. PRODUCTION DE RAPPORTS**

Le/la spécialiste en sauvegardes environnementales présentera un plan de travail prévisionnel annuel qui sera soumis à la validation préalable de la Coordination avant transmission à la Banque au plus tard deux (2) semaines après le début de l'année.

#### **VI. Lieu de travail**

Poste basé à Kinshasa.